



Belvaux/Sanem, le 20 novembre 2020

## AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir une autorisation:

Demandeur : **Ministère de l'Economie**  
Objet : **excavation de terres polluées dépassant 300m<sup>3</sup> / stockage temporaire de déchets inertes non dangereux, Section A de Niedercorn, Commune de Differdange**  
Classe : **3**  
N° Dossier : **3/20/0116**

La soussignée, Bourgmestre de la Commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **19 novembre 2020 au 04 décembre 2020 inclus**.

Le dossier en question est à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz